



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mise en place d'une carte scolaire pluriannuelle sur trois ans

Question écrite n° 5071

Texte de la question

M. Julien Limongi interroge Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur l'élaboration de la carte scolaire en milieu rural qui demeure une source de préoccupation majeure pour les élus locaux. À ce jour, ces derniers sont contraints de réagir chaque année dans l'urgence aux annonces de fermetures de classes, intervenant en février pour la rentrée de septembre et ce, sans réelle concertation préalable. Afin d'assurer une meilleure anticipation et d'offrir une visibilité accrue, de nombreux élus demandent depuis longtemps la mise en place d'une carte scolaire pluriannuelle sur trois ans. Une telle mesure permettrait aux communes d'anticiper d'éventuels regroupements scolaires, d'adapter leurs infrastructures et d'organiser de manière cohérente l'offre éducative sur leur territoire. De plus, elle laisserait à l'éducation nationale le temps nécessaire pour apporter des réponses adaptées aux évolutions démographiques constatées en milieu rural. Si le ministère a déjà exprimé sa volonté d'engager une discussion pluriannuelle avec les élus, ces derniers attendent aujourd'hui des mesures concrètes. Chaque année, ils doivent se mobiliser dans des délais extrêmement contraints pour préserver leurs classes, alors même qu'ils disposent de peu de visibilité sur l'évolution de leur démographie locale. Ainsi, il lui demande si elle entend accéder à cette demande récurrente des élus locaux en instaurant une carte scolaire pluriannuelle sur trois ans, garantissant ainsi une meilleure anticipation et préservant l'attractivité des territoires ruraux.

Données clés

Auteur : [M. Julien Limongi](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5071

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1711